NOM……………

Adresse………….

………………….

Madame…..,Monsieur ….

Président du Conseil Départemental

de …… ;

……………………………………

……………………………………

…………………., le…….

Madame, Monsieur le Président,

Je me permets de vous solliciter à propos des arbres qui bordent les routes de notre beau pays de France.

Hélas, ceux –ci sont de plus en plus menacés, en témoignent les dispositions du Ministre de l’Intérieur Monsieur Bernard CAZENEUVE dans la présentation du Plan d’action pour la sécurité routière (1) dont un aspect consiste à Sécuriser les infrastructures : « …nous allons adapter nos infrastructures …et les procédures d’audits et d’inspections aux spécificités de chaque collectivité locale». Selon l’article du 21 janvier 2015 du journal « La République des Pyrénées » (2), « Les préfets seront en charge de repérer les routes dangereuses dans chaque département afin d’en retirer les obstacles : arbres…. ».

Ces directives sont un peu anciennes, mais le nombre d’accidents mortels ne diminuant pas, je reste préoccupé(e). En 2015, l’association OÏKOS KAÏ BIOS (3) a sollicité tous les Préfets de France Métropolitaine. Les nombreuses réponses qu’elle a reçues renvoyaient vers les Conseils départementaux qui ont en charge le réseau routier. C’est pour cette raison que je me tourne vers vous.

Les arbres sont donc clairement visés, ce qui, hélas, n’est pas nouveau.

Je me permets de rappeler l’intérêt paysager et patrimonial des arbres, l’ombrage qu’ils apportent par temps de canicule…,

Je ne comprends pas que l’on s’en prenne à ces êtres vivants si fondamentaux pour l’environnement et pour la santé tant physique que psychique des citoyens.

Je suis également préoccupé(e) par un document de la Prévention Routière.

Certes, cette association s’affirme indépendante des pouvoirs publics tout en reconnaissant travailler avec les services de l‘Etat (4), mais elle fait surtout autorité en matière d’éducation de la jeunesse.

En témoigne le dossier « Prudence Mag », N°20, destiné aux élèves (5). Dans un paragraphe intitulé « Pour ou contre ?: Débat », page 22 et 23, sur l’abattage des arbres. L’encadré « des chiffres pour comprendre » est formel, « en 2008…11% de la totalité des tués de la route sont décédés suite à un accident de la route, dans un choc contre un arbre ». Or, Madame PRADINES conteste fortement ce genre de conclusion hâtive ; d’autres éléments interviennent souvent et ils ne sont pas pris en compte (page 7/9 du texte de sa conférence tenue en 2013 au Congrès belge) (6).

J’espère et je demande que ces mesures ne soient pas prises dans toute leur rigueur.

Je vous remercie de l’intérêt que vous avez porté à ce courrier.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Signature

**Annexe**s

1. <http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministre/Bernard-Cazeneuve/Interventions-du-ministre/26.01.2015-Discours-de-M.-Bernard-Cazeneuve-presentation-du-plan-d-action-pour-la-securite-routiere>
2. <http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2015/01/26/quelles-sont-les-nouvelles-mesures-en-matiere-de-securite-routiere,1230105.php>
3. [http:/ww.oikoskaibios.com/](http://www.oikoskaibios.com/)
4. Formation pour les employés et les policiers municipaux

<https://www.preventionroutiere.asso.fr/la-formation-education-routiere/>

1. « Prudence Mag », N°20 <https://espaceclient.allianz.fr/pdf/80/pdf_pm_20.pdf>
2. <http://www.abr-bwv.be/sites/default/files/01_7%20Pradines.pdf>